

Histoire du voilement de la femme dans l'Islam

Ana Minski

Remarques liminaires : J'ai grandi en banlieue parisienne, mes amies étaient toutes d'origine algérienne, marocaine ou sénégalaise. Musulmanes, elles pratiquaient le ramadan mais ne se voilaient pas. Depuis quelques années, je constate une augmentation de jeunes femmes voilées, par choix, disent-elles. Une de mes amies d'enfance porte aujourd'hui la burqa, par choix, dit-elle. Si seules 19 % des musulmanes se voilent systématiquement, cette pratique touche aujourd'hui majoritairement les jeunes de 15 à 24 ans¹. Comme nous l'avons écrit dans notre article [« Qu'est-ce que le féminisme² »](#), le voilement a une signification historique et précise qu'il me semble important de rappeler. Pour éviter tout jugement hâtif, précisons d'ores et déjà que nous nous opposons à l'interdiction du port du voile (foulard ou Jilbab ou tchador) des femmes adultes qui en font le choix, non seulement parce que cette interdiction irait à l'encontre des droits individuels, mais aussi et surtout parce qu'elle attiserait le repli communautaire d'un côté, l'arabophobie de l'autre, tout en participant à éloigner ces femmes des institutions et de l'espace public. L'interdiction du voilement intégral (burqa et niqab) dans l'espace public nous semble au contraire justifiée, avant tout parce que le visage, et le sourire, de la personne à laquelle on s'adresse est une des bases du vivre-ensemble et de la convivialité. L'interdiction du port du voile pour les mineures dans les écoles est aussi justifiée puisque cela permet aux jeunes filles qui le portent par obligation familiale de le retirer mais aussi de ne pas le banaliser, le voile n'étant pas un vêtement comme un autre. En effet, le voilement participe à rendre visible une séparation essentialiste des sexes, aussi est-il regrettable d'apprendre que : [« 43 % des musulmans refusent au moins une forme de contact physique ou visuel avec l'autre sexe dont un sur trois \(33%\) refuse de faire la bise, 20 % refusent d'aller dans une piscine mixte, 14 % de serrer la main à une personne de l'autre sexe, et 6 % de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe³. »](#)

Nous entendons parfois parler d'un « féminisme » **islamiste** qui promulgue le voilement des femmes. Ce courant religieux et politique est soutenu par des femmes qui s'appuient sur la charia⁴ et qui [« au même titre que leurs compères masculins défendent l'idée d'un rapport hiérarchique des sexes et surtout d'un rapport complémentaire⁵ »](#), c'est pour ces raisons qu'il ne peut exister de féminisme islamiste. Depuis les années 1990, un féminisme **islamique** tente de lire le Coran sous un angle féminin et féministe. Ce féminisme musulman affirme que ce n'est pas « l'Islam qui opprime les femmes, mais les interprétations biaisées du Coran, influencées par les valeurs culturelles d'une société patriarcale⁶. » Cette lecture féminine du Coran vise à réformer l'islam, mais, comme tout texte religieux, il est pétri de contradictions. C'est pour cela que toute interprétation dépend toujours du lecteur et du contexte d'interprétation : [« Ce n'est pas le Coran qui parle et encore moins qui agit. Ce sont les hommes qui se réfèrent à son texte \(...\) qui parlent et agissent en son nom⁷. »](#) Les versets du Coran défavorables aux femmes ne manquent pas, c'est pour

1 https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2025/11/analyse_ifop_2025.11.18.pdf

2 Ana Minski, « Qu'est-ce que le féminisme » : <https://lesruminants.com/2024/03/09/quest-ce-que-le-feminisme/>

3 https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2025/11/analyse_ifop_2025.11.18.pdf

4 Système de loi islamique basée sur des textes religieux et sur l'interprétation d'exégètes.

5 Leïla Taïl, « Le féminisme islamique est-il oxymorique ? », *Question d'Islam, France culture* : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-d-islam/le-feminisme-islamique-est-il-oxymorique-6606179>

6 Zainah Anwar et Shanon Shah Mohd Sidik, in « Annual Review of Sisters in Islam : Empowering Voices for Change » (2006)

7 Citation de Mohammed Arkoun (1928 – 2010) : <https://www.algerie-penser-librement.com/citations-de-mohammed-arkoun/>, consulté le 3 mars 2026

cette raison qu'Amina Wadud finira par dire qu'il faut supprimer tous les versets qui infériorisent la femme et la placent sous la tutelle de l'homme⁸.

Un féminisme arabe séculier existe aussi depuis le XIXe siècle. Les féministes séculières luttent pour l'égalité des sexes et pour le dévoilement des femmes. Elles s'appuient non sur la religion mais sur les valeurs que sont la laïcité, le droit civil et les idéaux universels d'égalité qui consistent à considérer tous les individus, quels que soient leur « race », leur classe sociale et leur sexe, comme des citoyens possédant les mêmes droits. Elles ont l'intelligence d'articuler ces valeurs à des contextes locaux et de les distinguer des idéologies impérialistes.

Cet article a pour ambition de pointer les dérives d'une certaine « gauche » dite « progressiste⁹ » qui, sous prétexte de tolérance et de lutte contre l'islamophobie, nie la signification du voilement des femmes et en condamne toute critique. Critiquer le christianisme et le catholicisme est de rigueur chez les « gauchistes » mais critiquer les deux autres monothéismes seraient une faute morale et témoignerait de relents antisémites, arabophobes ou judéophobes. La pensée binaire et dogmatique domine actuellement la « gauche », certains mouvements antifascistes n'hésitant pas à censurer tout débat autour de la question du voilement des femmes, de l'abolition de la prostitution, de l'identité de genre ou de la GPA. Depuis plusieurs années, [des femmes sont régulièrement agressées lors des manifestations du 8 mars](#)¹⁰ parce qu'elles luttent contre toutes ces formes de violence, d'exploitation et d'infériorisation du corps des femmes. [Ce nouveau totalitarisme brûle des livres](#)¹¹, [appelle au viol et au meurtre de femmes](#)¹², actes et propos qui ne sont jamais dénoncés par la « gauche » et la plupart des mouvements antifascistes et anarchistes. Cette absence de cohérence éthique – pour ne pas dire de backlash (retour de bâton) patriarcal - participe à la division des luttes, le féminisme passant toujours après les autres luttes. Un mouvement véritablement révolutionnaire ne peut se passer du féminisme radical ni le mettre au second plan.

Enfin, je tiens également à préciser que cet article n'a pas pour but de cautionner les attaques israélo-américaines contre l'Iran ou le Liban. Certaines féministes pensent en effet que ces attaques vont conduire à la chute de l'islamisme « radical » (djihadisme) et à la libération des femmes iraniennes, c'est vite oublier que toute intervention et ingérence militaire extérieure à un pays va à l'encontre du droit international et participe bien souvent à polariser les identités et à semer le chaos. Enfin, rappelons que les principales victimes de ces guerres sont les civiles : enfants, femmes et hommes de tout âge qui ne souhaitent pas participer à une démonstration de force « viriliste » à l'idéologie impérialiste, pour ne pas dire raciste.

Histoire du voilement de la femme dans l'Islam

Les femmes dans l'Arabie préislamique

- 8 Leïla Tauil, « Le féminisme islamique est-il oxymorique ? », Question d'Islam, France culture : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-d-islam/le-feminisme-islamique-est-il-oxymorique-6606179>
- 9 Le progressisme qu'ils défendent est purement technologique, il n'est nullement éthique, puisqu'ils ne remettent pas en question les techniques autoritaires, l'individualisme narcissique ou le biocapitalisme.
- 10 Ana Minski, « Non au système prostitueur », Les ruminants : <https://lesruminants.com/2021/03/18/non-au-systeme-prostitueur/>
- 11 Ana Minski, « Censures, menaces, dénonciations, agressions : les méthodes totalitaires de certains militants de "gauche" », Les ruminants : <https://lesruminants.com/2025/04/11/censures-menaces-denonciations-agressions-les-methodes-totalitaires-de-certains-militants-de-gauche-ana-minski/>
- 12 Ana Minski, « Une idéologie réactionnaire, misogynie et totalitaire : le transactivisme », Les ruminants, <https://lesruminants.com/2023/03/13/une-ideologie-reactionnaire-misogyne-et-totalitaire-le-transactivisme/>

Avant le VII^e siècle, l'Arabie préislamique était principalement constituée de tribus divisées en clans dont chacune possédait ses propres lois et un chef chargé de les exécuter. N'importe quel homme de la tribu pouvait proposer de nouvelles lois, mais elles devaient, en dernière instance, être validées par le chef¹³. La guerre entre tribus était fréquente pour contrôler un puits, une oasis ou une route. Les chefs changeaient souvent et les lois pouvaient être différentes d'une tribu à l'autre ou d'un chef à l'autre.

Aux temps premiers de l'islam, la plupart des peuples arabes étaient nomades, leur habitat était composé de tentes plantées dans le désert et le costume de la femme et de l'homme ne se distinguait guère. Cependant, certaines tribus distinguaient les femmes riches des femmes esclaves. Tandis que ces dernières travaillaient pour le ménage, les femmes « libres » demeuraient sous leurs tentes afin de distinguer entre les nobles, les vainqueurs, et les esclaves, les vaincus. Cette pratique se maintint jusqu'au XIII^e siècle quand l'Égypte était gouvernée par la reine Chajar ad-Durr qui portait « le plus beau et vénérable voile¹⁴ ». L'usage du voile n'était cependant pas universel dans l'Arabie préislamique, les femmes de la société de Mahomet ne se soumettaient pas à cette coutume qui s'est consolidée avec les progrès de l'islam. Quelques femmes sont même connues pour avoir été politiquement actives ou négociantes, telle Hind bint 'Utba ibn Rabi'ah (584 - 635) qui prit part à la bataille de Badr, ou Khadija (555 ou 560 - 619) la première femme de Mahomet.

La loi commune à toutes les tribus était patriarcale. Le statut de la femme peut-être appréhendé à travers les récits compilés ultérieurement dans des *hadiths*, dans les traditions historiques, la poésie préislamique, la biographie de figures islamiques anciennes, les versets coraniques. Le récit du mariage et de la vie familiale d'Ismaël, par exemple, permet d'appréhender les mœurs de l'ancienne société arabe dans laquelle femmes et enfants étaient sous l'autorité paternelle. Les femmes n'avaient aucun droit successoral et ne pouvaient pas choisir leur époux, mais ce dernier leur devait protection¹⁵. L'homme, quant à lui, pouvait avoir autant de femmes qu'il avait le moyen d'entretenir comme il pouvait avoir autant d'esclaves¹⁶ que ses victoires lui en donnaient.

La fréquence des guerres conduisait fréquemment à l'enlèvement des femmes. Selon certaines interprétations, la réclusion et le voilement des femmes auraient été un moyen de les « protéger ». S'il semble certain que la réclusion soit née des mœurs guerrières, il est bien plus probable que son fondement ait surtout été un code social pour distinguer différentes catégories de femmes. Il fallait bien distinguer les esclaves, qui servaient pour la domesticité, pouvaient être livrées à la prostitution et harcelées sexuellement dans les rues, des femmes dites « libres », nobles ou aisées.

Lorsque l'Arabie préislamique évolua vers une société monarchique où le souverain établit la justice selon des règles immuables divines, la femme s'est trouvée astreinte à certains devoirs. Elle se trouva alors soumise à l'autorité de Dieu qui frappe la femme d'infériorité. Il est probable que l'influence de la littérature juive, son récit biblique, et les tendances ascétiques des premiers chrétiens, hostiles aux sentiments que la femme inspire, ait aussi influencé la dégradation de la condition des femmes dans le monde arabe.

13 Coulson, Noël, *A History of Islamic Law*. Edinburgh University Press.

14 Mansour Fahmy, *La conditions de la femme dans l'Islam*, éditions Allia, 1990 p. 87

15 Jeri Sechzer, « Islam and Woman: Where Tradition Meets Modernity: History and Interpretations of Islamic Women's Status ». *Sex Roles* 51 (5/6): 267, 2004. doi:10.1023/b:sers.0000046610.16101.e0.

16 La source de l'esclavage est en principe la guerre, les esclaves sont sans personnalité juridique et sont la propriété du maître qui doit cependant reconnaître à l'esclave le droit à la vie. La vente d'un esclave est autorisé mais sous certaines conditions et il est interdit de séparer la mère de l'enfant. Une femme esclave peut être épousée par son maître ou par un homme libre. La position de chanteuse semble avoir été la meilleure position pour une femme esclave. Le Coran recommande à maintes reprises d'affranchir l'esclave. Les classes aisées étaient bien souvent formées de descendants d'esclaves.

Mahomet : faites ce que je dis pas ce que je fais

Les mariages de Mahomet ont eu une importance considérable sur les mœurs et le droit. Ses actes étant considérés d'empreinte divine, ses zéloteurs ont cherché à l'imiter. Aussi est-il utile de revenir sur les relations de Mahomet avec les femmes. Et c'est lui qui a instauré le mariage avec des petites filles : « La tradition est très claire sur le fait que Muhammad a épousé Aïcha à l'âge de six ans et a consommé le mariage à l'âge de neuf ans. Comme Muhammad est "al-insaan al-kaamil" "la perfection humaine" , cette action a été considérée par les savants comme un exemple pour toute l'humanité et non une autorisation propre au prophète , et a ainsi décrété que de tels mariages sont licites pour tous les croyants d'ailleurs les sahaba (compagnons) l'ont eux aussi pratiqué. Le Coran et le hadith légifère tous les deux concernant le mariages des jeunes filles qui n'ont pas eut leur règles¹⁷. »

Mahomet épouse sa première femme, Khadidja, à l'âge de 25 ans, avant sa mission divine. Khadidja pratiquait le commerce, conseillait son mari, l'accompagnait dans la Kâaba pour prier. Elle apparaît comme l'égale de Mahomet qui eut toujours des mots tendres pour elle :

« Quand j'étais pauvre, elle m'a enrichi ; quand les autres m'accusaient de mensonges, elle crut en moi ; quand j'étais maudit par ma nation, elle me resta fidèle, et plus je souffris plus elle m'aima¹⁸. »

Elle meurt 25 ans plus tard et Mahomet va dès lors contracter plusieurs mariages, ne respectant pas ce que lui-même impose à ses adeptes puisque sur plusieurs points il fit exception pour lui-même : il limite la polygamie à quatre femmes, mais lui-même en épouse neuf ; pour son propre mariage il se dispense de dot et de témoins ; pendant le jeûne du Ramadan il caresse sa femme Aïcha ; il fait ses prières sans renouveler ses ablutions. Pour se justifier, il affirme que ce sont des ordres dictés par le ciel. Aïcha, la jeune épouse préférée de Mahomet, ironise et ose lui dire, alors qu'il venait de contracter un nouveau mariage béni par le Coran : « Il me semble que votre Seigneur se hâte de satisfaire vos désirs¹⁹. »

La tradition rapporte de nombreux propos de Mahomet dont certains sont hostiles aux femmes : « Femme, tu es la porte du démon !²⁰ », « Les hommes, dit le Coran, prévalent sur les femmes²¹. », « Rien ne réussit à ceux qui se laissent gouverner par des femmes !²² » ; d'autres lui sont favorables : « Comment, dit-il, n'a-t-on pas honte de frapper sa femme comme on frapperait un esclave, et puis de l'embrasser !²³ », « On acquiert plus de mérite en dépensant son argent pour la femme qu'en le faisant pour la guerre sainte.²⁴ »

La jalousie de Mahomet était bien connue, et le mena jusqu'à interdire à ses femmes de se remarier après sa mort. Cette jalousie devait, par ses conséquences, contribuer à la dégradation de la femme musulmane. La sourate 33, verset 53 sur le voilement des femmes concerne uniquement les femmes de Mahomet dont il souhaitait limiter la liberté :

17 https://wikiislam.net/wiki/Coran,_hadith_et_savants:_Le_Mariage_d%27enfant

18 Mansour p. 42

19 <https://www.doc-developpement-durable.org/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/islam-reformable-liberticide.htm>

20 *Op.cit.*, p. 55

21 *Ibid.*, p. 56

22 *Ibid.*, p. 57

23 *Ibid.*, p. 59

24 *Ibid.*, p. 60

« (...) Et si vous leur demandez quelque objet, demandez-le leur derrière un voile (ḥijâb) ; cela est plus pur pour vos cœurs et pour leurs cœurs... »

Les femmes de Mahomet, qu'il distingue de celles des autres, devaient mettre un « voile/rideau » entre elles et les étrangers.

Comme précisé plus haut, au temps de Mahomet, les femmes se mêlaient à la foule sans voile et lui-même leur conféra certains droits, tels que celui de pouvoir hériter de sa propre famille, ou de la famille cognatique, une demi-part de succession et la dot, celui de refuser un mari, sans pour autant pouvoir se marier avec un homme inférieur à sa condition. Il ne fera pas cependant de la femme l'égal des hommes estimant que son témoignage ne vaut pas celui d'un homme, et que le prix de son sang ne vaut que la moitié de celui d'un homme, la valeur d'une personne se mesurant par ses capacités guerrières, considérée comme la source directe de richesse. Quant à son devoir conjugal il reste la procréation et l'entretien du ménage²⁵.

Avec l'expansion de l'islam, et sous l'influence de phénomènes sociaux variés, le voilement et la réclusion des femmes vont prendre une toute autre ampleur.

Voilement et réclusion des femmes : des distinctions de classes

Dès 631, et en une vingtaine d'années, l'Empire arabe s'agrandit considérablement : Perse, Mésopotamie, Syrie, Égypte, Nubie²⁶. Durant ces conquêtes, les Arabes empreintent aux peuples vaincus des parties de leur habillement : la burqa, originaire de Perse, et le niqab, originaire de Mésopotamie. C'est en Assyrie, ancienne région du nord de la Mésopotamie, que l'on trouve la plus ancienne référence au voilement des femmes sur la tablette A 40, attribué Teglath-Phalazar, premier roi assyrien (1115-1076 av. J.-C) qui stipule que les femmes mariées, et les combines qui les accompagnent, doivent sortir voilées tandis que les prostituées ont l'interdiction de se voiler.²⁷

L'origine du voilement est donc avant tout une règle sociale patriarcale.

Suite aux conquêtes islamiques, burqa et niqab entreront dans les mœurs. Le niqab se généralisera dans la seconde moitié du premier siècle de l'Hégire (622 – 719).

Avec les conquêtes, le nombre de femmes esclaves augmente considérablement. Afin de ne pas être confondues et ne pas être offensées, les femmes « libres » doivent se distinguer par leur tenue. Notons que le voile statutaire, porté en signe d'appartenance sociale à la classe aisée, était aussi porté par les femmes juives et chrétiennes. Les classes riches se composent d'un « harem » tandis que les hommes de la classe ouvrière, ont, en général, une femme unique. La femme de l'ouvrier était moins couverte puisqu'elle travaillait pour le foyer, apportait sa part d'activité. Cependant, le voile et la réclusion des femmes aisées étant perçus comme de haute moralité, le voilement s'est progressivement répandu, par une combinaison de lois religieuses, pressions sociales et urbanisation, dans toutes les classes sociales.

Les esclaves prennent peu à peu une importance considérable dans la société islamique, les conquérants arabes n'ayant aucun scrupule à les épouser, à en faire des concubines, généralisant ainsi le voilement et la réclusion des femmes « libres » dans tout l'empire musulman :

25 *Ibid.*

26 Expansion de l'Islam, Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Expansion_de_l%27islam, consulté le 2 mars 2026.

27 <https://thierry-murcia-recherches-historico-bibliques.over-blog.com/2017/11/la-femme-et-le-port-du-voile.html>

- au Yemen, l'imam Yahia al Hadi (859 - 911) « ordonna que partout les femmes portassent le voile et interdit aux Bédouines d'aller au marché le visage découvert.²⁸ » ;
- le Fatimide Al Hakim (985 – 1021) aurait interdit aux femmes de sortir de leur maison, même pour aller au marché, et interdit aux cordonniers de faire des bottines pour femmes²⁹ ;
- en Égypte, le sultan Al-Mu'ayyad Shaykh (1369–1421) promulgua « l'interdiction de sortir pour toutes les femmes, sous quelque prétexte que ce fût, sauf pour les laveuses des femmes mortes³⁰. »
- le khalife Omar ibn al-Khattâb (584-644) aurait déclaré : « Retenez captive les femmes, car elles sortent pour aller aux cérémonies nuptiales, elles vont aux funérailles et paraissent aux fêtes. Quand elles ont la liberté de sortir beaucoup de chez elles, elles ne manquent point de voir ceux qui leur plaisent, lors même que leur mari serait plus beau et plus joli et que ceux qui leur plaisent seraient moins nobles. Ainsi, ce qu'elles ne possèdent pas devient plus précieux que ce qu'elles possèdent et les attire davantage.³¹ » et aurait interdit aux esclaves de se vêtir comme les femmes libres, de porter le jilbab qui recouvre la tête et le front ;
- à l'époque où les Arabes s'apprêtent à conquérir la péninsule ibérique (à partir de 711) le savant musulman Al Hassan Al Basri (642-728) émit l'opinion que les esclaves devaient aussi se voiler.

Le goût pour les esclaves ne cessait de croître, d'autant qu'il était plus facile de divorcer d'une esclave que d'une épouse, ce qui conduira à la multiplication de mariages et de divorces. La tradition prête au khalife Omar ibn al-Khattâb les paroles suivantes : « Il n'est rien de meilleur que les enfants des concubines, car ils réunissent en eux ce qu'il y a de dignité dans les Arabes et de finesse dans les Persanes³². »

Le khalife Hicham (691-743) écrivit à son gouverneur d'Afrique pour l'envoi de femmes berbères « qui attirent les regards, qui captivent les cœurs, et qui font défaut en Syrie. [...] il réclame la "noblesse de l'origine car on les prend comme mères d'enfants.³³ » Abd-El Malik Ibn Marwan (646-705), calife Omeyyade, aurait également dit : « Il faut chercher l'amour chez les Berbères, le bon ménage chez les Romaines, et chez les Persanes la capacité d'engendrer.³⁴ »

Le penseur Al-Jahiz (776 - 868) rapporte que ceux « qui cherchent à expliquer pour quelles raisons la plupart des femmes esclaves sont préférées par les hommes aux plus estimables des femmes libres, allèguent que l'homme, avant d'entrer en possession de l'esclave, la voit et la connaît entièrement, sous l'unique réserve du plaisir charnel, et ne se risque à l'acheter que s'il la juge à sa convenance ; au lieu que pour les femmes libres on est renseigné sur leur beauté que par des femmes qui sont peu aptes à savoir ce qu'exigent les hommes sous le rapport de la beauté, des besoins et des convenances.³⁵ »

28 Mansour, p. 72, consulté le 2 mars 2026.

29 Matthiew James Harrison, *Fusṭāṭ reconsidered : urban housing and domestic life in a medieval islamic city*, thèse de doctorat, 2016, Université de Southampton : https://eprints.soton.ac.uk/396526/1/Thesis_HARRISONMJ_ETHESIS.pdf ; consultée le 20 février 2026.

30 *Op.cit.*, p. 73, certaines sources stipulent qu'elles ne pouvaient pas sortir la nuit et que l'interdiction n'était ni permanente ni absolue.

31 Mansour, p. 86

32 *Ibid.*, p. 105

33 *Ibid.*, p. 107

34 *Ibid.*, p. 107

35 *Ibid.*, p. 109

Les femmes libres étaient donc dédaignées, tandis que les concubines étaient préférées parce qu'il était possible de les voir et de les connaître. Ironie, la fréquence des mariages avec des esclaves est, en partie, une réaction contre le voilement et la réclusion des femmes « libres ».

À en croire Nicolas Perron, l'époque des Abbassides est celle des multiples exploitations des femmes esclaves. : « On voulait, on appelait, on payait et on prenait jouissance de l'esclave. C'était marchandise dont on se vendait, on se donnait la propriété respective, le *jus utendi et abutendi* ³⁶. »

La classe de sexe des femmes était ainsi divisée en trois catégories³⁷ : les femmes pauvres, les femmes « libres », recluses et maintenues dans l'ignorance, et les esclaves qui étaient présentes aux banquets, se mêlaient à la société des hommes et les charmaient par leurs chants, leurs talents de musiciennes, etc. Cependant, dès que la considération pour une esclave augmentait, elle subissait le sort de la femme « libre ». Quant aux autres, elles pouvaient être offertes comme présents. De plus en plus, une tendance croissante tendait à donner à l'esclave la place de l'épouse avec ses charges et attributions.

Le voilement et la réclusion des femmes furent le résultat d'institutions de différentes provenances aristocratiques et théocratiques, et commencèrent dans les classes aisées des villes musulmanes.

Le dévoilement des femmes musulmanes

Dès le XIIe siècle, Averroès (1126 – 1198), dans son commentaire sur la République de Platon, affirme que les hommes et les femmes sont égaux, qu'ils ont la même disposition à occuper les mêmes fonctions, les femmes étant tout aussi capables que les hommes de participer à la politique et à la guerre, de diriger la prière devant les femmes et les hommes, de gouverner un pays, d'être philosophe. Il affirme que l'inégalité est le fait d'une construction sociale, et considère le gymnase comme le lieu d'émancipation des garçons et des filles, aussi bien pour l'instruction que pour les activités physiques.

Il faudra attendre la fin du XIXe siècle, et le mouvement intellectuel et culturel de la Nahda³⁸ pour que la question de l'émancipation des femmes, tenues recluses pendant des siècles, entièrement voilées et sans identité sociale, s'impose dans l'espace politique arabe.

Ce sont tout d'abord des hommes qui militeront pour le droit des femmes : Jamal al-Din al-Afghani (1838 – 1897), Rifa'a At Tahtawi (1801-1873), Muḥammad 'Abduh (1849 – 1905) considéraient que l'éducation des femmes était indispensable au progrès de la société. Qassem Amin (1865 - 1908) est considéré comme un des principaux pionniers du courant féministe arabe. Dans son livre *De la libération de la femme* (1899), il défend la réforme des droits des femmes et leur rôle dans le progrès social³⁹. Un autre texte fondateur du féminisme tunisien et arabe est celui de Tahar Haddad *Notre femme* publié en 1930 et dans lequel il milite pour l'abolition de la polygamie, de la

36 Nicolas Perron, *Femmes arabes avant et depuis l'islamisme*, Paris, 1858, p. 536 :

https://fr.wikisource.org/wiki/Femmes_arabes_avant_et_depuis_l%E2%80%99islamisme/Texte_entier, consulté le 28 février 2026.

37 Cette division de la classe de sexe des femmes existait aussi dans les anciens royaumes, dans la Grèce Antique, chez les Romains, en Chine et est présente encore de nos jours : la bourgeoise, l'ouvrière et la prostituée. Pour exister dans l'espace public il faut plaire aux hommes, ce sont encore eux, aujourd'hui, qui décident laquelle d'entre nous sera mise en avant, laquelle sera invisibilisée, et cela est particulièrement visible dans le monde du spectacle, notamment du cinéma où les femmes qui réussissent, à quelques rares exceptions, sont celles qui « acceptent » les règles du jeu du désir masculin.

38 Les intellectuels de la Nahda souhaitaient réformer l'éducation, développer la science et la traduction, réinterpréter la religion et moderniser la société.

39 Qassem Amin, *De la libération de la femme*, éditions Albouraq, 2023, 170 pages.

répudiation, de l'autorité maritale, du voilement des femmes, et pour instaurer le divorce et l'égalité successorale⁴⁰.

Huda Sharawi (1879 - 1947), considérée comme pionnière du féminisme égyptien et arabe, fonde en 1923 l'Union féministe égyptienne, organisation nationaliste et laïque⁴¹. L'organisation, qui s'inscrit dans une solidarité avec les féministes du monde entier, s'allie à des femmes coptes et juives et milite pour le droit de vote, l'accès des femmes à l'éducation et aux professions et l'abandon du voile. Huda Sharawi retirera le sien, en public, en 1923, à la descente d'un train au Caire sous les applaudissements des femmes venues l'accueillir⁴². En 1930, elle interpellera Benito Mussolini (1883 – 1945) en l'invitant à accorder aux femmes italiennes le droit de vote⁴³. C'est parce que le voilement des femmes, statutaire et religieux, est un fondement patriarcal qui vise à contrôler le corps des femmes dans l'espace social et politique que les féministes arabes ont milité pour son abandon. Une importance toute particulière était aussi accordée à l'instruction puisque c'est par elle qu'on s'inscrit dans un rapport d'égalité, elle permet de développer l'esprit critique et la capacité à argumenter. L'ignorance a toujours été une arme des hommes pour maintenir les femmes dans un état de sujétion.

Leur revendication internationale et commune pour l'égalité des sexes s'articulant à des contextes locaux, elles se sont alliées aux partis nationalistes de libération et contre l'impérialisme colonial. Bien qu'elles aient toujours distingué les valeurs communes d'égalité, de liberté, de démocratie et la dénonciation de l'impérialisme, elles seront par la suite discréditées, considérées comme des purs produits de l'impérialisme colonial. Elles pensaient, comme le croyaient avant elles les femmes révolutionnaires de 1789, que l'indépendance du pays produirait *de facto* l'égalité entre les sexes.

En Tunisie, les féministes séculières réformistes telle que Radhia Haddad (1922–2003) ont participé aux réformes du Code du statut personnel de 1956 promulguant l'interdiction de la polygamie, le droit au divorce égalitaire et l'éducation obligatoire pour les filles. Tout comme Bchira Ben Mrad (1913–1993), fondatrice du premier mouvement féminin organisé en Tunisie, l'Union Musulmane des Femmes de Tunisie, promouvait l'éducation, la solidarité et la participation des femmes à la vie nationale. Ces féministes réformistes visaient à concilier identité islamique et modernité sociale, et ne militaient donc pas pour l'abolition du port du voile.

Pour Leïla Tauil, le féminisme islamique, réformateur de l'islam, ne peut aboutir à une égalité des sexes tant que le statut religieux du Coran n'est pas remis en question. Depuis le IXe siècle, le Coran est considéré comme « parole de Dieu incréé et intemporelle », les féministes devraient donc s'émanciper de son discours théologico-juridique pour s'approprier le terrain de la citoyenneté et des droits humains et ne pas être vouées à des conflits de lecture qui peuvent contribuer à un phénomène de réislamisation, comme cela se passe au Maroc où les organisations de femmes « ont structuré leurs appels à réformer la *Moudawana* [Code du statut personnel marocain] en s'appuyant à la fois sur les conventions internationales et sur des références à l'Islam afin de rendre leurs revendications égalitaires compatibles avec la culture juridique et sociale marocaine.⁴⁴ », redonnant ainsi un fondement religieux et sacré à des revendications citoyennes et égalitaires.

40 Tahar Haddad, *Notre femme, la législation islamique et la société*, édition anep, 2012, 227 pages.

41 Sonia Dayan-Herzbrun, « Féministe et nationaliste égyptienne : Huda Sharawi », in *Mil neuf cent*, n°16, 1998. Figures d'intellectuelles. pp. 57-75. DOI : <https://doi.org/10.3406/mcm.1998.1184>

42 Huda Shaarawi, *Harem Years: The Memoirs of an Egyptian Feminist (1879-1924)*, The Feminist Press at CUNY, 1987, 176 pages.

43 *Ibid.*

44 Mihiri Wijetunge, « Moudawana Reform in Morocco: The Long Feminist Struggle », (traduction en anglais de Célia Roche), 2023 : <https://igg-geo.org/en/2024/02/15/elementor-18280/> ; consulté le 26 février 2026.

L'emprisonnement depuis six mois de la féministe Betty Lachgar témoigne de l'importance de s'émanciper du discours théologico-juridique du Coran⁴⁵ :

https://secure.avaaz.org/campaign/en/free_betty_loc/

À partir des années 1980, avec l'échec du panarabisme, les pays arabes subissent une nouvelle offensive islamiste des wahhabistes, des théologiens orthodoxes, des télécoranistes, des salafistes, des frères musulmans, dont une des premières revendications est le voilement des femmes, et ce, en dépit du fait que toutes les exégèses coraniques sont unanimes pour dire que les femmes visées par le voilement étaient les femmes du prophète⁴⁶.

L'obsession des islamistes pour le voilement des femmes prouve qu'il est une question politique d'importance qui nous concerne toutes. Il divise la classe de sexe des femmes, participe à essentialiser les sexes, à contrôler le corps des femmes, à renforcer le patriarcat. Penser que le féminisme est un combat secondaire par rapport à celui du racisme ou de l'anticapitalisme est une erreur, d'autant que les analyses démontrant le lien entre sexe, race et classe ne manquent pas.

Ana Minski
Relecture et corrections : Lola
9 mars 2026

45 Rosalia Mac-Arthur, « "Une injustice" : Betty Lachgar, une militante féministe poursuivie au Maroc pour "atteinte à la religion islamique" », France culture, 2025 : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/l-info-de-france-inter-6891092> ; consulté le 2 mars 2026

46 Dr al Ajamî, « Le voile selon le Coran et en Islam », 2018 : <https://www.alajami.fr/2018/01/20/le-voile-selon-le-coran-et-en-islam/> ; consulté le 28 février 2026.